

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

DELIBERATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



Date de convocation :
05/10/2021

Nombre de délégués :

En service : 34
Présents : 18
Votants : 19

N°01CS12102021

Objet : Décision Modificative du Budget Primitif

Avis : Favorable à l'unanimité

L'an deux mille vingt et un
Le mardi douze octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK.

Etaient présentes : Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Catherine LHERITIER (pouvoir de Mme DESSITE), Catherine MEUNIER.

Etaient présents :

Messieurs Denis BILLAULT, Philippe DARIDAN, François OURY, Henry BURNHAM, Didier MOELO, Lionel RANVAL, Pascal CONZETT, Daniel BORDIER, Jean-Michel LENA, Arnaud CROSNIER, Marc GAULANDEAU, Christian ROCHE, Gérard SERER, Alban LIWOUNGKI,

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Mesdames Héroïse GORNARD, Christelle TOUZET et Monsieur Valentin BAHE

Etaient excusés : Mesdames Christelle DESSITE, Axelle TREHIN, Sophie LEBERRE, Natacha MOSNIER, Messieurs Philippe BOURGUEIL, Benjamin CACHEUX, Bertrand LANOISELEE, Marc BOUVET, Jean-Marc LABBE, Damien BEAUJOUAN

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Gérard SERER

Décision Modificative du Budget Primitif

Lors de la construction du Budget Primitif, délibéré en date du 23/03/2021 :

- Une dépense et une recette pour la réalisation de l'étude bilan évaluative du Contrat Territorial n°2 et construction du Contrat Territorial n°3 ont été inscrites en section d'investissement, respectivement en compte 2031 et compte 1318. Or, cette étude n'appelant pas au FCTVA, la dépense et la recette qui lui sont liées doivent être inscrites en section de fonctionnement, respectivement en compte 6041 et 7478.
- L'emprunt prévu de 40 000 €, inscrit en compte 1641, risque de ne pas être suffisant pour assurer le fond de trésorerie nécessaire pour pouvoir avancer la totalité des dépenses liées aux travaux et études prévues pour la fin de l'exercice, en attendant de toucher les subventions qui leurs sont liées. Il est donc nécessaire d'augmenter cette somme.
- A la demande de la trésorerie, il est nécessaire de créer le compte 673 afin d'annuler un ordre de reversement valant titre d'un montant de 658,31 € suite à un remboursement d'EDF qui n'aurait pas dû être versé.
- Il est nécessaire de créer le chapitre 041 équilibré en dépenses et recettes d'investissement afin de basculer les frais d'études de l'aménagement de la ZH Mesland (2031) en réalisation de travaux (2128) effectués en mai 2021.

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Délibération n° 01CS12102021
4, Rue du Bailli
41 190 HERBAULT

20 OCT. 2021

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

- Il convient de réajuster un amortissement des immobilisations par rapport au montant réel à amortir :
 - Ajustement de l'article 28031 (chapitre 40 recette d'investissement) : + 0,01 €
 - Ajustement de l'article 6811 (chapitre 042 de la section de fonctionnement) : + 0,01 €
 - Equilibrage de la balance sur Article 22 (chapitre D022 de la section de fonctionnement) : - 0,01 €
 - Equilibrage de la balance sur Article 20 (chapitre D20 de la section d'investissement) : + 0,01 €

Section de fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Compte	BP antérieur	Montant DM	BP modifié	Chapitre	Compte	BP antérieur	Montant DM	BP modifié
011	6041	0 €	+50 000,00 €	50 000,00 €	74	7478	54 587,15 €	+50 000,00 €	105 245,46 €
022	022	6 069,11 €	-0,01 €	6 069,10 €				+658,31 €	
042	6811	35 429,81 €	+0,01 €	35 429,82 €					
67	673	-	+658,31 €	658,31 €					
Total		369 001,73 €	+50 658,31 €	419 660,04 €	Total		369 001,73 €	+50 658,31 €	419 660,04 €

Section d'investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Compte	BP antérieur	Montant DM	BP modifié	Chapitre	Compte	BP antérieur	Montant DM	BP modifié
020	020	8 033,07 €	+0,01 €	8 033,08 €	040	28031	6 509,35 €	+0,01 €	6 509,36 €
041	2128	-	+7 380,00 €	+7 380,00 €	041	2031	-	+7 380,00 €	7 380,00 €
20	2031	178 590,00 €	-50 000,00 €	128 590,00 €	13	1318	186 040,08 €	-50 000,00 €	136 040,08 €
					16	1641	40 000,00 €	+30 000,00 €	70 000,00 €
Total		517 017,19 €	-42 619,99 €	474 397,20 €	Total		517 017,19 €	-12 619,99 €	504 397,20 €

Le comité syndical est invité à délibérer sur les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- ✓ Valide les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

Délibération n° 01CS12102021
4, Rue du Bailli
41 190 HERBAULT

